Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 062-216209080-20250410-25_2025-DE

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-25

Département
du Pas-de-Calais
****
Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer
****
Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent : 0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention régionale
AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional peut apporter un soutien financier aux communes au titre de l'aide aux équipements sportifs.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'engazonner le terrain jouxtant les écoles de la commune et d'en faire un terrain multisport qui serait accessibles pour les écoles, les associations sportives, les administrés capellois. Le but est d'enrichir les équipements sportifs de la commune.

Les travaux sont estimés à 53 328,96€.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 062-216209080-20250410-25_2025-DE

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de solliciter le conseil départemental pour un accompagnement financier pour la réalisation de ce projet.
Il demande également l'autorisation d'encaisser la subvention dans l'éventualité d'un retour favorable du conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 19 voix pour ; 0 abstention, 0 contre, autorise :

Art.1er : l'engagement des démarches administratives et comptables relatives à la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Art.2 : l'encaissement de la subvention au budget principal si le retour de l'instruction en est favorable.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 10 avril 2025

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

COMMUNE DE LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE (P.-de-C.)

Certifié et rendu exécutoire le :

14 AVR 2025